



Conseil Municipal

PROCES-VERBAL
de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quinze février à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 08 février 2024

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
Mme Ivy POIA (procuration donnée à M. Mickael LELONG)
Mme Nina JULIÉ (procuration donnée à Mme Chantal COURTOT)
M. Frédéric PARENT (procuration donnée à Mme Laure MOREAU)

Absente :

Elizabeth RIVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	26
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Monsieur Petelo SAO est désigné secrétaire de séance.

L'administration de la Ville du Mont-Dore représentée par :

- M. BLUM, directeur de cabinet (Cabinet du Maire),
- Mme GRES, chargée de communication (Cabinet du Maire),
- M. PAROTU, chargé de mission (Cabinet du Maire),
- M. LEVANQUÉ, secrétaire général (SG),
- M. CARTEGINI, secrétaire général adjoint (SG),
- M. KEM-SENG, chef du service des affaires générales (SAG),
- Mme TEPAVA, cheffe adjointe du service des affaires générales (SAG),
- M. PELLETIER, directeur administratif (DA),
- Mme UHILA, cheffe du service des ressources humaines (DA),
- M. PONCEYRI, directeur de la sécurité (DS),

- M. BOEWA-MI, directeur du service des finances et de l'informatique (DFI),
- M. PAKAINA, chef du service des finances par intérim (DFI),
- M. LEE, chef du service informatique (DFI),
- M. RIVIECCIO, directeur des services d'animation et de prévention (DSAP),
- M. LOYAT, chef du service des sports (DSAP),
- M. BARRI, chef du service de la culture par intérim (DSAP),
- M. MARTINEZ, directeur des services techniques et de proximité (DSTP),
- M. OXFORD, directeur adjoint des services techniques et de proximité (DSTP),
- M. WATILIGONE, chef du service de l'urbanisme, du domaine et du patrimoine (DSTP),
- M. FRIGENI, directeur de la caisse des écoles.

En ouverture de séance, M. le Maire remercie les conseillers municipaux, les responsables administratifs et le public de leur présence.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2023 :

**Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

2. Débat d'orientation budgétaire :

La note explicative de synthèse n°01/24 du 08 février 2024 indiquait que :

Rapport du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024



SOMMAIRE

<u>Sommaire</u>	2
<u>Présentation de la tenue du débat d'orientation budgétaire</u>	3
<u>Préambule - Le contexte économique et financier</u>	4
<u>1 - La situation financière de la ville</u>	7
A - Evolution de la section de fonctionnement	8
B - Evolution de la section d'investissement	11
C - L'endettement et la capacité de désendettement	12
D - La composition de la dette	13
E - Conclusion de l'analyse rétrospective	14
<u>2 - Rapport sur les orientations budgétaires</u>	15
A - Hypothèses en matière de recettes	15
B - Hypothèses en matière de dépenses	16
C - Hypothèses en matière de charges de personnel	17
D - Synthèse des projections en section de fonctionnement	18
E - Hypothèses en matière d'investissement	18
F - Hypothèses en matière de dette	22
G - Les grandes orientations budgétaires	23

Présentation de la tenue du débat d'orientation budgétaire

L'article L.212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie prévoit la tenue d'un débat en conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés au cours des deux mois qui précèdent son vote. Les éléments indiqués ci-après sont des estimations et des orientations ; elles peuvent varier en fonction des informations provenant de la Nouvelle-Calédonie, de la Province ou de l'Etat, principaux apporteurs de ressources de la Ville. Les différents points abordés dans ce rapport sont présentés dans l'objectif de se conformer à la lettre et l'esprit des nouvelles obligations d'information du rapport d'orientation budgétaire imposées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016. Il est en effet prévu que ce rapport comporte les informations suivantes :

Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget.

Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail dans la commune, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport doit faire l'objet d'une délibération spécifique présentée au Conseil municipal, actant que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu. Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Préambule – Le contexte économique et financier –

Le contexte international

La croissance économique mondiale : une reprise naissante.

L'économie mondiale, impactée par la pandémie de COVID-19 et le conflit en Ukraine, continue de connaître une reprise lente et disparate. Malgré une certaine résilience observée en 2023, marquée par une reprise partielle et une baisse de l'inflation après un pic en 2022, il est prématuré de prétendre à un retour complet à la normale. L'économie globale peine encore à atteindre le niveau d'avant-pandémie, particulièrement dans les pays émergents et en développement, où les écarts régionaux s'accroissent.

Plusieurs éléments entravent cette reprise :

- Les conséquences à long terme de cette pandémie et du conflit Russie-Ukraine qu'il convient de ne pas sous-estimer
- Une crispation plus conjoncturelle à savoir :
 - o Le durcissement des politiques monétaires pour endiguer l'inflation,
 - o La suppression des aides budgétaires apportées tant aux pays, qu'aux entreprises, pour faire face à la crise
 - o Des phénomènes météorologiques extrêmes qui ont secoué le début de l'année.

Le Fonds Monétaire International (FMI) estime que la croissance mondiale pourrait ralentir, passant de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023, puis à 2,9 % en 2024, soit un niveau en deçà de la moyenne historique de 3,8 %. Pour les pays avancés le ralentissement pourrait être bien plus significatif, tandis que les pays émergents et en développement devraient voir leur croissance légèrement diminuer, affectés notamment par la crise immobilière en Chine.

L'inflation mondiale devrait diminuer progressivement, bien que les prévisions soient revues à la hausse pour les prochaines années. Elle n'atteindra pas son niveau cible avant 2025 dans la plupart des pays.

Des risques disparates mais équilibrés.

Les risques pour l'économie mondiale sont désormais plus équilibrés. Cependant, comme mentionné supra, des défis subsistent, comme la crise immobilière chinoise, l'inflation persistante, et des chocs climatiques et géopolitiques potentiels. La fragmentation géoéconomique croissante pourrait augmenter la volatilité des marchés et compliquer le travail engagé pour la transition écologique.

Dans ce contexte, les banques centrales et les autorités financières doivent agir avec prudence, en rétablissant la stabilité des prix et en allégeant les tensions financières. Les politiques budgétaires doivent viser à reconstruire des marges de manœuvre, en se concentrant sur la protection des plus vulnérables et en renonçant aux mesures non ciblées. Des réformes pour éliminer les obstacles structurels à la croissance, telles que l'encouragement de la participation au marché du travail, sont nécessaires.

Une coopération multilatérale efficace est indispensable pour résoudre les problèmes de dette, atténuer les effets du changement climatique et accélérer la transition écologique. Il est crucial d'assurer une circulation régulière des minerais essentiels à l'échelle internationale.

La guerre Israélo-palestinienne : un risque préoccupant pour la reprise économique mondiale.

Malgré cette stabilisation des risques affectant la croissance économique mondiale, il convient de prendre en considération le nouveau conflit entre Israël et la Palestine dont les répercussions sont difficilement estimables. Aujourd'hui, les premiers effets se manifestent au niveau régional, avec un ralentissement de la production nationale de pays voisins comme l'Égypte, la Jordanie ou encore le Liban. Peu d'analyses sont produites pour évaluer le poids de ce conflit sur l'évolution des tendances économiques mondiales. La conséquence immédiate est l'instauration d'un sentiment d'incertitude généralisé.

Le contexte calédonien

L'économie calédonienne sort lentement d'une longue période de difficultés mais il est encore bien trop tôt pour en tirer des conclusions. La situation économique au troisième trimestre 2023 reste assez mitigée.

Un indicateur du climat des affaires qui continue de se dégrader.

La dégradation progressive de cet indicateur débute lors du 1^{er} trimestre de l'année 2022. Au 3^{ème} trimestre 2023, il perd 3,4 points pour s'établir à 97,5 témoignant de la morosité ambiante.

Cette tendance s'explique principalement par :

- Les différentes tensions qui caractérisent le secteur du nickel calédonien
- La confirmation de la dégradation de l'activité des entreprises privées
- Une perte de confiance quant à l'évolution positive des perspectives d'activités futures,

A cela s'ajoutent les soucis structurels des institutions publiques du pays. Aujourd'hui, les indicateurs financiers du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sont fortement dégradés, l'empêchant de poursuivre son activité dans des conditions apaisées. Les situations déjà instables du RUAMM et de la Caisse locale de retraites (CLR) n'ont toujours pas trouvé de solution. En parallèle, le Centre Hospitalier du Nord (CHN), financé en grande partie par la Nouvelle-Calédonie, fait part d'une dette s'élevant à 5,2 Md FCFP et de ses importantes difficultés à trouver un équilibre financier.

Une inflation qui s'infléchit

En glissement annuel, l'inflation entre dans une légère phase de contraction (-0,2%). Cette évolution qui s'est observée sur chaque mois depuis le début de l'année s'explique par la maîtrise des prix de l'énergie (-7,4%).

Les entreprises anticipent une réduction des prix de vente qui devraient converger vers leur moyenne de longue période. Cette évolution est cohérente avec les observations faites ces derniers mois sur l'allègement de la pression inflationniste.

La production totale de crédit aux entreprises est en hausse en rythme trimestriel mais les crédits d'équipement sont en baisse. L'octroi de crédit de trésorerie connaît un fort regain à la suite de problèmes de liquidités que continuent de rencontrer les entreprises à la suite de la crise économique des dernières années. En revanche, celles-ci adoptent une position attentiste et préfèrent différer leurs investissements sur une période ultérieure.

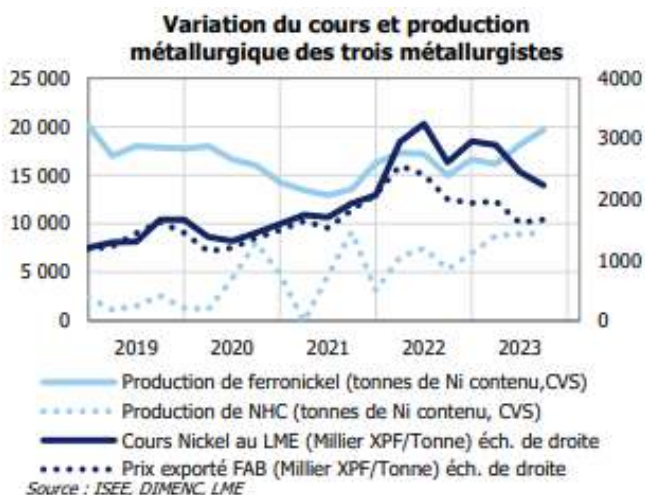
En parallèle l'emploi salarié privé qui a connu une forte progression au 2^{ème} trimestre 2023, s'essouffle. Les entreprises prévoient de réduire leurs besoins d'effectif sur les derniers mois de l'année.

A noter, que la consommation des ménages se maintient, ce qui est important pour la stabilité de l'économie interne. Toutefois, l'ISEE souligne une perte de 4,5% du pouvoir d'achat des ménages depuis le début de la crise. Un retour à la normale des prix permettrait une amélioration du niveau de vie des agents économiques du pays et contribuerait fortement à la croissance économique du pays.

Un secteur de nickel en grande difficulté.

La mi-année 2023 est caractérisée par une contraction du cours du nickel au LME avec un infléchissement des prix de 9,2% pour le 3^{ème} trimestre après une première baisse de 15% au trimestre précédent.

Malgré une extraction minière en hausse de 7,3% sur une année, une production métallurgique en progression de 32,5% par rapport à 2022 et une augmentation de la production de ferronickel qui s'accompagne d'une hausse du volume des exportations de près de 11,8% sur un trimestre, la situation générale de la filière nickel du pays est aujourd'hui dans une impasse.



Pour couronner le tout, le 3^{ème} trimestre est marqué par les annonces de Glencore déclarant ne plus financer KNS « à partir de février 2024 si aucune nouvelle solution de financement n'était identifiée » et d'Eramet confirmant sa décision de ne plus octroyer de nouveaux financements à la SLN. Ces annonces interviennent dans un contexte de difficultés persistantes des trois usines à atteindre la rentabilité, malgré des cours du nickel bien orientés en 2022 et au début de l'année 2023.

Par ailleurs, la SONAREP, exploitant le nickel du massif de POUM pour le compte de la SLN a été placée en liquidation judiciaire

Le Ministre de l'Economie et des Finances, Bruno LE MAIRE, venu en début du mois de décembre 2023, encourage la mise en place d'un terrain de discussion qui offrirait une meilleure visibilité sur le maintien des activités des usines de nickel calédoniennes. Il a proposé la mise en place d'un « pacte pour le nickel calédonien » pour sauver la filière nickel.

Conclusion :

La reprise économique mondiale après la pandémie et le conflit ukrainien reste fragile et inégale. L'année en cours a certes montré des signes de résilience, avec une baisse de l'inflation et une reprise partielle, mais les perspectives restent incertaines. Des risques continuent de peser sur la croissance mondiale et pourraient à terme, impacter la stabilité économique calédonienne.

En Nouvelle-Calédonie, la situation reste complexe, malgré une amélioration de certains indicateurs, une partie des secteurs de l'économie locale peinent à se redresser. Le secteur du nickel est celui avec l'évolution la plus alarmante. Aujourd'hui, beaucoup de questions sont en suspens et font planer sur le pays tout entier une incertitude inquiétante. Si une des usines venait à cesser son activité, ne serait-ce que temporairement, les conséquences sociales et économiques seraient dramatiques. Les entreprises encore affaiblies par la crise des dernières années et les institutions publiques en quête d'équilibre financier, ne seraient pas en mesure de faire face à un tel scénario.

La situation financière de la ville

Les évènements exceptionnels des dernières années ont entraîné des répercussions importantes sur la situation financière de la commune. Il est crucial pour aborder ce débat d'orientation budgétaire d'avoir une base claire à laquelle se référer. L'année de référence pour les analyses à suivre sera celle de 2019.

Le projet du compte administratif 2023 consolidé de la ville prévoit un résultat de 417 MF contre 226 MF en 2022.

Sur les années 2020 et 2021, les résultats à la clôture budgétaire étaient suffisants pour qu'une partie du fonds de roulement soit affectée en fonctionnement plutôt qu'au financement de la section d'investissement.

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes de fonctionnement	4 398 427 801	4 416 768 748	4 191 911 996	4 171 867 764	4 227 655 946
<i>Dont résultat d'exploitation reporté</i>		245 466 069	144 536 635		
Dépenses de fonctionnement	3 786 461 636	3 862 058 416	3 750 634 240	3 945 144 859	3 810 830 432
R-D = résultat de fonctionnement	611 966 165	554 710 332	441 277 756	226 722 905	416 825 514

A) Évolution de la section de fonctionnement

Pour analyser concrètement la situation financière de la commune, les données suivantes sont retraitées et présentées en réels hors charges et produits exceptionnels et hors opérations d'ordre.

a) Les recettes de fonctionnement de 2019 à 2023.

Les recettes que la commune est en mesure de percevoir pour le financement de sa section de fonctionnement sont relativement limitées. Dans le détail, elle dispose de produits liés :

- A son activité propre
- Aux recettes fiscales
- Aux dotations et participations en provenance de diverses structures.

Les recettes de l'activité propre de la commune comprennent :

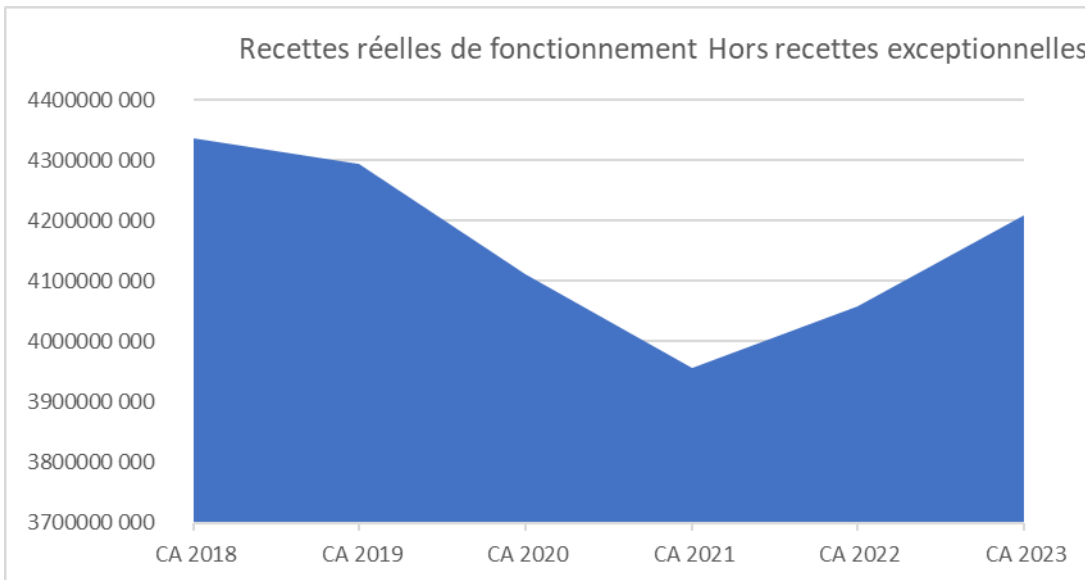
- Les redevances de services destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement des services concernés (redevance eau, d'assainissement, d'ordures ménagères) ;
- Les produits de gestion courantes qui, par la nature des missions qu'ils couvrent, sont généralement inférieurs aux dépenses s'y rapportant (droits d'entrée aux spectacles, occupations du domaine public, locations d'emplacement à des commerçants)
- Et la taxe communale d'aménagement dont le rendement est à la fois variable et difficile à prévoir avec certitude.

Les « recettes fiscales » et les « dotations et participations » sont les deux principaux pôles de recettes qui ont connu les reculs les plus importants avec respectivement – 95 M FCFP et -139 M FCFP.

Sur la même période, ces baisses significatives sont compensées par une augmentation légère des recettes du « chapitre 75 - Autres produits de gestion courante » de 35 M FCFP. Elles incluent les redevances EEC/SODEMO/OPT, les redevances de l'eau et les revenus des immeubles.

2019 aura été une année faste avec un niveau de recettes qu'il est aujourd'hui difficile d'atteindre de nouveau. Ainsi, sur la période de 2019 à 2023, la baisse constatée des ressources s'élève à 201 M FCFP.

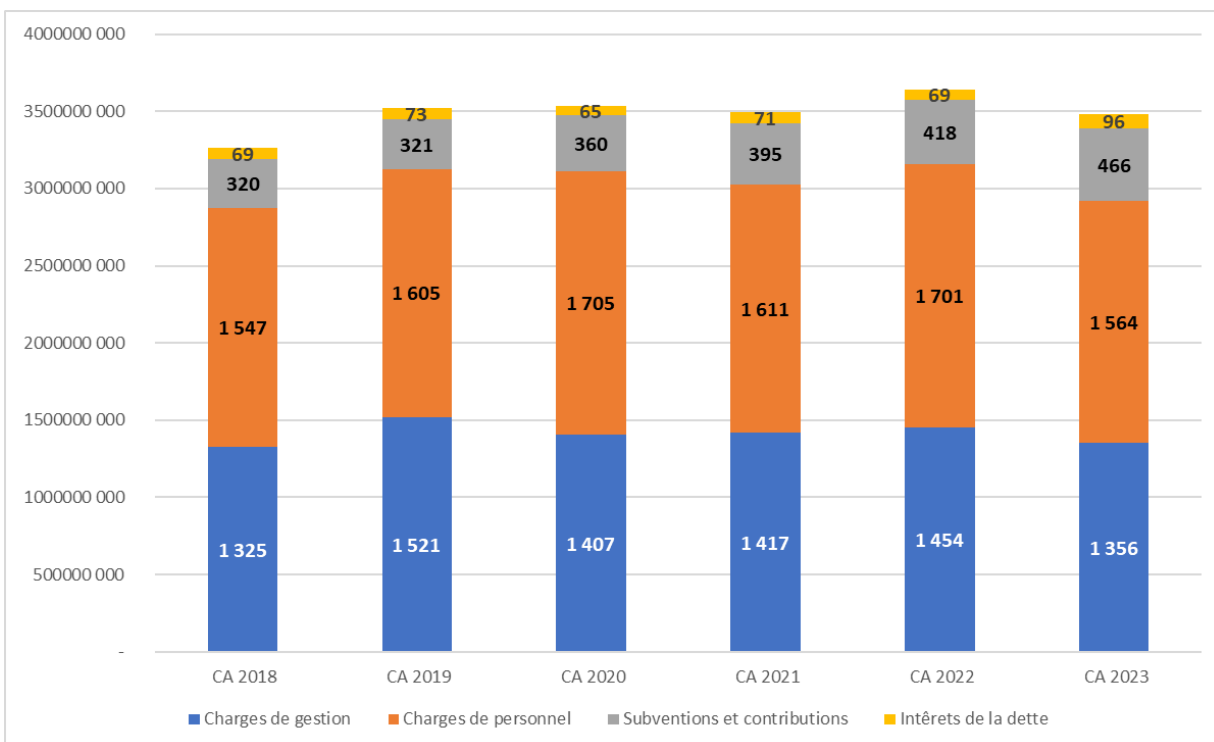
A noter, qu'après une réduction forte des recettes de fonctionnement qui ont atteint leur niveau le plus bas en 2021, la tendance s'améliore régulièrement sur les deux dernières années comme le montre le graphique suivant :



En F CFP

b) Les charges de fonctionnement de 2019 à 2023

Sur la période 2019 à 2023, on constate que les efforts effectués pour maîtriser les dépenses de la collectivité ont porté leurs fruits avec une baisse avérée des dépenses réelles de fonctionnement.



En millions de F CFP

Par rapport à 2019, les charges courantes ont diminué de près de 166 M FCFP.

Les charges de personnel, malgré les diverses réformes qui ont entraîné un pic de dépenses en 2022, ont connu une baisse de 41 M FCFP sur la période 2019 – 2023. Cette contraction des dépenses s'explique en partie, par le fait que de nombreux postes sont restés vacants sur l'année et que la

réorganisation de la Direction des Services d'Animation et de Prévention a permis de rationaliser le fonctionnement.

On remarque que la principale augmentation des dépenses touche le poste des subventions versées qui évolue de +101 M FCFP sur la période en raison de l'accroissement des participations versées au SMTU, au SIGN et au CCAS.

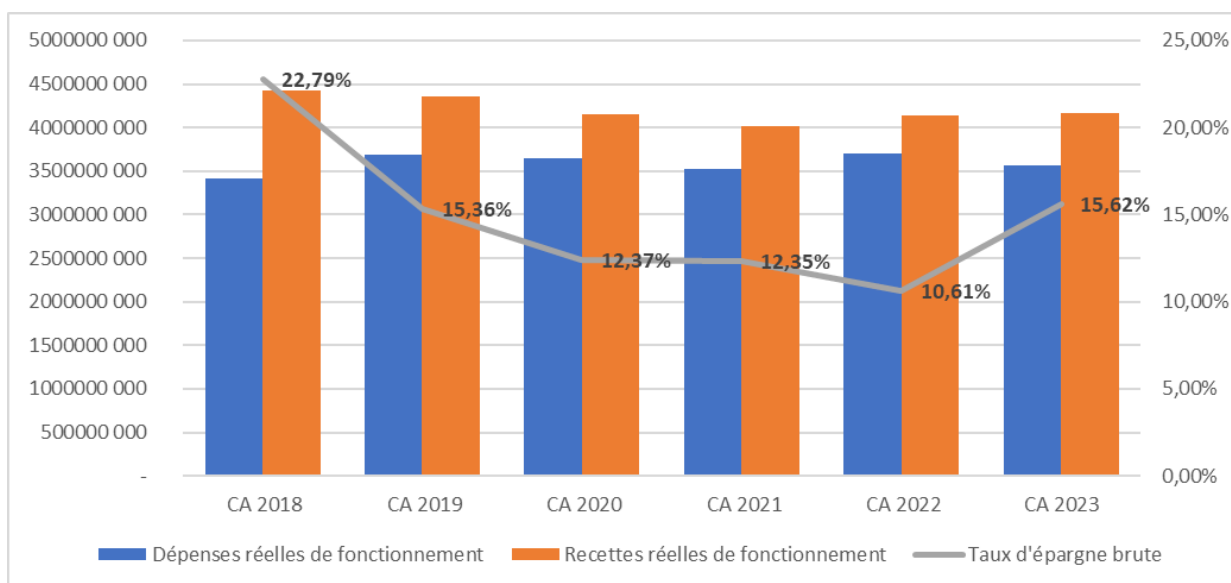
Le niveau des dépenses liées aux dotations aux amortissements en pleine progression.

Un travail initial de mise en conformité du patrimoine a été effectué en 2019. Cette démarche a entraîné une augmentation régulière des dotations aux amortissements à partir de 2020.

La poursuite de cette mise à jour qui se fera sur 2024, devrait encore faire évoluer le montant des dépenses d'amortissement. Ce processus, important pour la transparence du patrimoine de la collectivité, pourrait avoir un impact direct sur les résultats de fonctionnement des futures années.

L'épargne brute (et le taux d'épargne brute)

L'épargne brute, qui met en avant la capacité de la collectivité à trouver des marges de manœuvre, est un indicateur primordial de l'évaluation de sa santé financière. Il représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne obtenue sert en priorité à couvrir le remboursement en capital de l'emprunt. L'éventuel reliquat dégagé (épargne nette) vient s'ajouter aux autres ressources permettant le financement des opérations d'investissement de la commune.



En 2023, le taux d'épargne de la ville s'est nettement amélioré en comparaison à 2022 et représente 15,62 % des recettes réelles de fonctionnement.

Cette évolution résulte principalement de la réduction significative des dépenses réelles de 144 M FCFP, alors que les recettes réelles de fonctionnement sont restées stables entre 2022 et 2023. La gestion rigoureuse des dépenses a permis à l'épargne de la ville d'atteindre la somme de 650 M FCFP en 2023.

Avec un remboursement de l'emprunt fixé à 441 M FCFP, la collectivité parvient à dégager environ 222 M FCFP d'épargne nette.

Il est intéressant de noter que le niveau d'épargne de cette année se rapproche de celui observé en 2019, témoignant une nouvelle fois de l'effort de rationalisation des dépenses effectué par l'exécutif, bien que le niveau des recettes se soit amenuisé sur la période.

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Épargne brute	1 006 809 280	669 837 598	514 419 649	496 152 880	439 783 105	649 867 425
Remboursement du capital de la dette	367 024 172	374 799 878	419 417 731	437 571 553	433 629 023	427 602 649
Épargne nette	639 785 108	295 037 720	95 001 918	58 581 327	6 154 082	222 264 776
Taux d'épargne brute	22,79%	15,36%	12,37%	12,35%	10,61%	15,62%

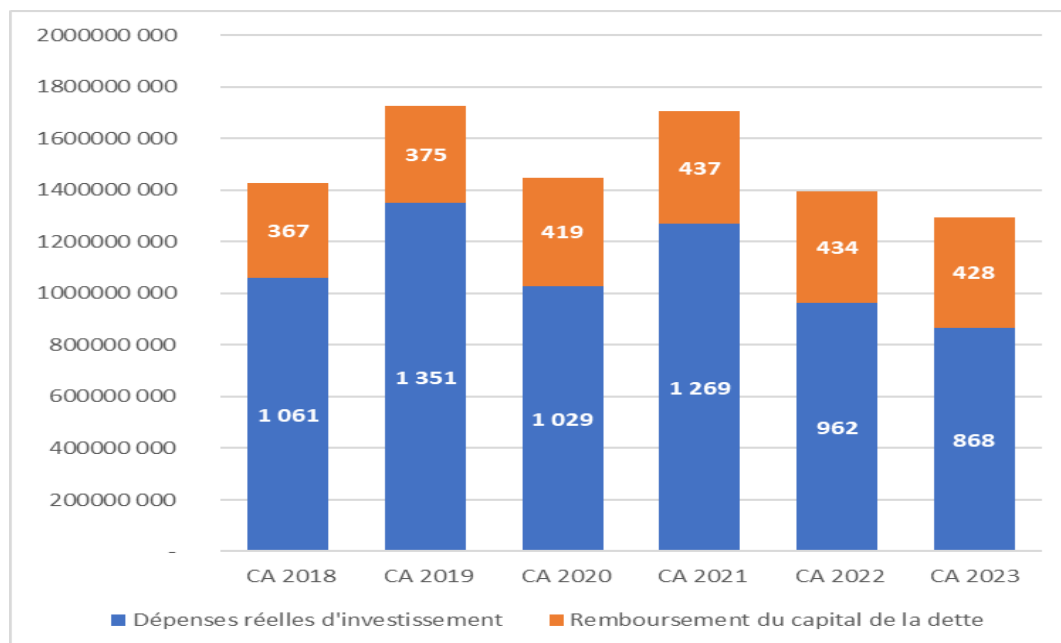
B) Évolution de la section d'investissement

Le solde d'investissement 2023 devrait être de - 293 M FCFP, hors restes à réaliser.

Les tendances observées ces dernières années montrent un changement significatif par rapport à la période 2018-2021. Les dépenses au titre du PPI sont passées en dessous du seuil du milliard alors que le remboursement de la dette atteint les 428 M FCFP en comparaison au 374 M FCFP en 2019.

Cette évolution des dépenses d'investissement reflète le cycle de vie des contrats d'agglomération. En début de contrat, les dépenses restent relativement contenues. Le milieu de vie du contrat est caractérisé par une intensification des réalisations que l'on constate avec les pics de dépenses observés en 2019 et 2021.

Avec l'approche de la fin du contrat d'agglomération, on observe une diminution graduelle des dépenses d'investissement au cours des deux dernières années.



En millions de FCFP

C) L'endettement et la capacité de désendettement

En matière de recettes réelles d'investissement, les collectivités ont un nombre limité de sources de financement. On retrouvera des recettes propres comme le produit des cessions mais elles représentent une part minoritaire du total des recettes d'investissement. Le reste du financement est principalement constitué de subventions et d'emprunts.

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses réelles d'investissement	1 061 532 959	1 351 152 286	1 029 354 428	1 268 970 393	962 577 408	867 980 374
Épargne nette	639 785 108	295 037 720	95 001 918	58 581 327	6 154 082	222 264 776
Subventions perçues	114 740 599	110 174 351	68 351 620	324 564 612	262 722 430	123 865 309
Emprunts	300 000 000	879 863 963	990 007 160	668 669 451	525 847 758	419 052 983

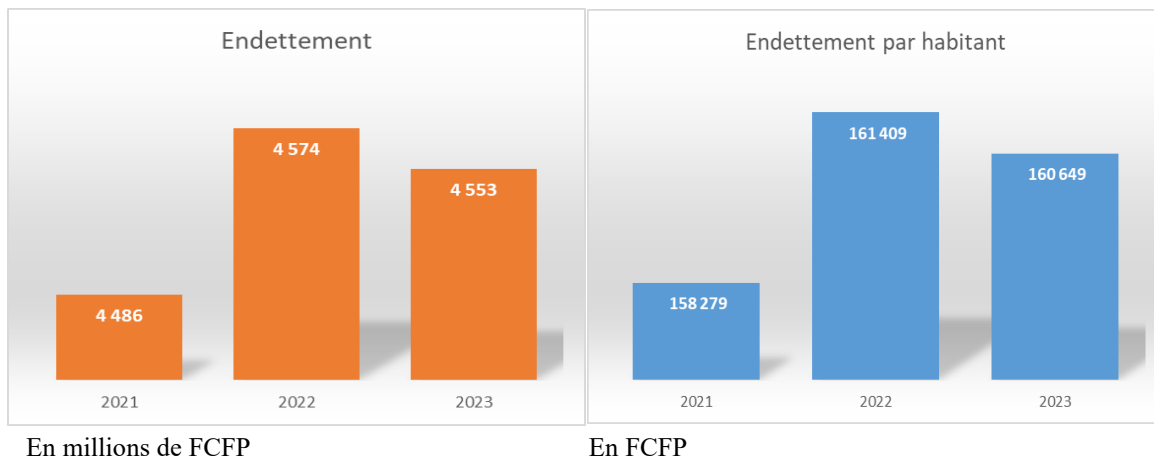
Pour sa part, l'emprunt permet de couvrir en priorité le besoin de financement du PPI. Il ne peut en aucun cas être mobilisé pour financer le remboursement des emprunts précédemment contractés.

Il est à souligner que la ville du Mont-Dore a un niveau d'endettement élevé, ce qui doit appeler particulièrement l'attention. Avec les emprunts contractés en 2023, l'encours s'établit à 4,553 Md FCFP soit 21 M FCFP de moins par rapport à 2022. Le taux d'endettement se porte ainsi à 109% des recettes réelles de fonctionnement, un niveau supérieur aux recommandations des organismes financeurs qui préconisent que le taux soit inférieur à 90% de ces recettes.

Cet endettement est à lier aux importants investissements effectués par la commune dans des structures pérennes qui serviront aux générations à venir : réservoirs d'eau, réseaux permettant l'adduction en eau potable, travaux d'assainissement. Par ailleurs, une part importante de l'emprunt a servi à financer les bâtiments de la gendarmerie de Saint Michel ; la particularité de cet investissement est qu'il se trouve payé par l'Etat au fur et à mesure du versement d'un loyer couvrant le remboursement de l'emprunt sur la durée. Il est aussi la résultante d'une volonté délibérée de soutenir l'investissement public au moment où la situation générale était risquée pour les acteurs économiques, en particulier durant les épisodes de pandémie liée au COVID.

En réponse à cette situation, la trajectoire financière de la collectivité en matière de dette vise un désendettement progressif. Elle décide donc annuellement de contracter une somme d'emprunts d'un montant inférieur à celui du remboursement de la dette effectué sur la même année. Cette stratégie permet de maintenir un niveau d'investissement satisfaisant tout en réduisant l'endettement de la collectivité.

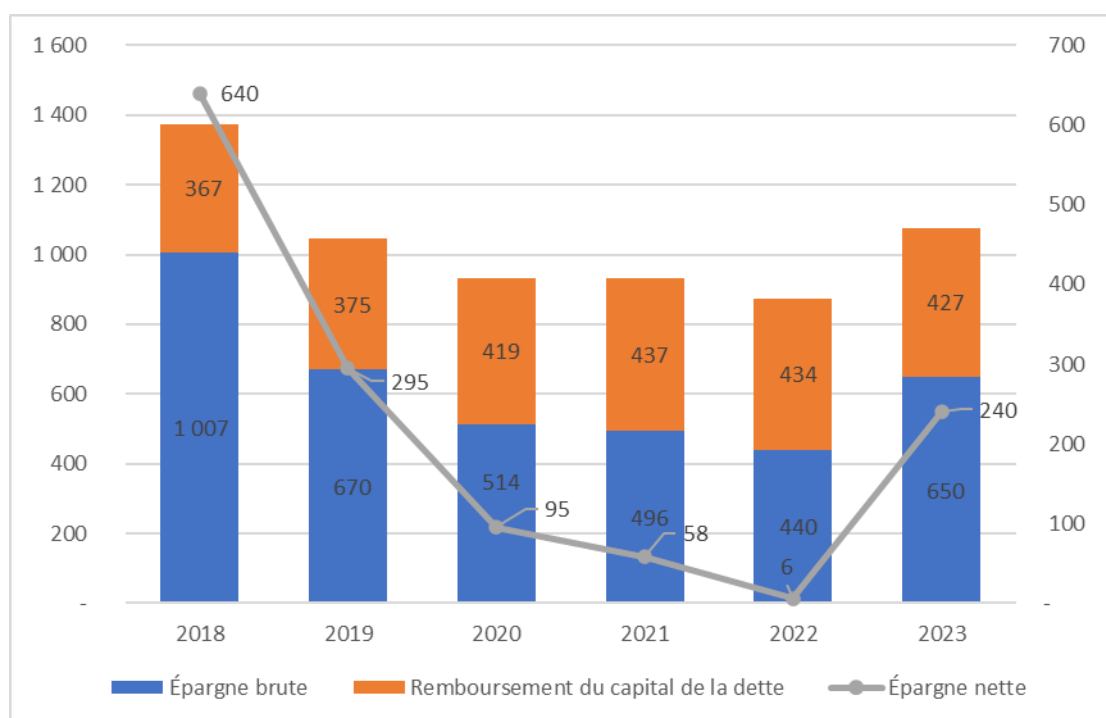
La stratégie financière de l'exécutif en 2023 a conduit à une diminution notable du financement par l'emprunt. Initialement, un recul de 107 M FCFP a été observé entre 2022 et 2023. Cette tendance est plus marquée avec le niveau de tirage de 2020 ; la ville en appelant 419 M FCFP a tiré 570 M FCFP de moins qu'en 2020.



En millions de FCFP

En FCFP

Aujourd'hui, la capacité de désendettement théorique de la ville pour 2023 est d'environ 7 ans ce qui est conforme aux exigences de l'AFD.



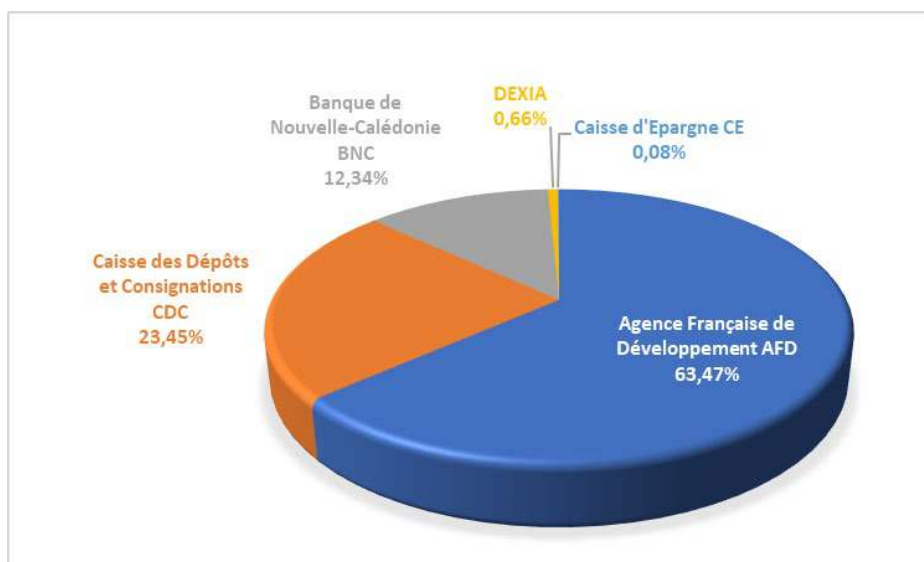
En millions de FCFP

D) Composition de la dette

Au 31 décembre 2023, la ville détiendra un encours de 4 553 M FCFP. L'Agence Française de Développement, dont l'offre est adaptée au financement d'opération d'investissement sans affectation particulière, a octroyé la majorité des emprunts de la commune. De surcroît, les taux proposés par cet organisme sont les plus attractifs du marché. Il offre des durées de remboursement plus étalées (20 ans), contribuant ainsi à la réduction de l'évolution des dépenses dites rigides.

Prêteur	Capital restant dû
Agence Française de Développement AFD	2 890 525 974
Caisse des Dépôts et Consignations CDC	1 067 987 026
Banque de Nouvelle-Calédonie BNC	561 846 393
DEXIA	30 000 014
Caisse d'Epargne CE	3 666 647

La structure de la dette ne présente pas de problème. Le dernier emprunt structuré a été entièrement remboursé en 2023. Les emprunts restants sont à taux fixe, indexé sur l'Euribor ou intègrent une variable liée au livret A.



E) Conclusion de l'analyse rétrospective

En 2023, la collectivité s'est adaptée aux différentes réformes engagées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à savoir l'ensemble des mesures qui ont eu un impact sur le montant des dépenses de personnel. A cela s'ajoutent les besoins du SIGN et du SMTU et qui ont amené la participation de la ville à augmenter.

Malgré la complexité de l'estimation de ces éléments, la ville s'en sort en 2023 avec des résultats satisfaisants. Comme mentionné supra, elle devrait constater un résultat de fonctionnement de 416 M FCFP et une épargne brute de 650 M FCFP.

Le déficit de la section d'investissement s'explique principalement par le montant du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui est prévu dans le budget (chapitre sans exécution budgétaire), ainsi que, pour le solde, par la non réalisation de la cession relative aux actions de la SAEML Mont-Dore Environnement (96,5 M FCFP).

Les efforts de gestion devront se poursuivre en 2024, surtout au regard des défis qui l'attendent. Les changements prévus dans les relations avec les autres collectivités pourraient avoir un impact sur les projets de la commune.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A) Hypothèses en matière de recettes

Un FIP qui reste similaire à l'exercice écoulé.

Le FIP fonctionnement représente l'une des sources de revenus les plus substantielles pour les budgets des communes.

Ce fonds est sécurisé par un effet-cliquet, garantissant une certaine stabilité dans les montants que les collectivités peuvent percevoir. En Nouvelle-Calédonie, le budget alloué à ce fonds est directement impacté par les revenus fiscaux générés.

Pour l'année fiscale 2024, il est envisageable que le montant du FIP subisse une révision qui influencerait le versement final. Cependant, à l'heure actuelle, les informations disponibles ne permettent pas d'établir une prévision claire sur l'évolution du FIP pour l'année 2024. Par conséquent, il est prévu d'inscrire un montant similaire à celui de 2023 dans les prévisions budgétaires.

Des recettes fiscales dépendantes de l'activité minière.

Les finances de la ville sont fortement influencées par les revenus issus des centimes additionnels liés à la patente. Pour l'année 2024, les revenus attendus de la patente devraient s'élever à 429 M FCFP, ce qui représente une augmentation de 158 M FCFP par rapport à 2023.

En ce qui concerne les autres sources de revenus, notamment les centimes additionnels sur les droits d'enregistrement, les taxes foncières, les licences et l'IRVM, ces derniers devraient rester constants en 2024.

Cependant, il est important de souligner, comme mentionné dans la partie économique de ce rapport, que la situation des entreprises minières du pays est préoccupante. La viabilité de l'exploitation de certaines de ces entreprises est remise en question. Au-delà de 2024, il est donc difficile de garantir que les revenus provenant de la patente resteront stables.

Un nouveau contrat Etat-Ville du Mont-Dore pour la période 2024-2027.

Le contrat de développement prévu pour 2017 – 2021 et prolongé de deux années de suite, est arrivé à son terme en 2023. Pour 2024, un nouveau contrat (FCDEV) changeant tant sur la forme que sur le fond s'apprête à voir le jour. Là où l'ancien contrat liait l'Etat, les provinces et les communes, le nouvel accord se fera directement entre chaque commune et l'Etat. Cela implique un fonctionnement différent pour la ville qui devra répondre aux appels à projets des deux entités, et souvent en présentant les mêmes opérations.

Actuellement, pour le financement de ses actions en fonctionnement, la commune pourra compter sur la participation de l'Etat. Une convention a été signée en fin d'année 2023 pour encadrer le financement que la ville percevra. L'Etat a souhaité que soient individualisées les actions qui seront à destination de la tribu de Saint-Louis. Ainsi les axes d'interventions ont été calqués et individualisés dans une annexe propre à la tribu de Saint-Louis. Ces interventions bénéficieront d'une prise en charge de l'Etat plus importante.

Les échanges sont en cours entre la commune et la province Sud. Néanmoins, la participation attendue de la province est a minima du même niveau voire légèrement supérieure aux attributions précédentes. La province s'engagerait sur une participation d'environ 125 MFCFP sur 3 ans, dépenses de fonctionnement et d'investissement incluses.

Le 18 janvier 2024, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté une délibération cadre relative au système électrique en crise, autorisant le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour en assurer le financement. Ce plan de sauvegarde prévoit que les particuliers, entreprises et collectivités contribueraient au renflouement de la société Enercal. Les premières options envisagées impacteraient d'environ 72 M FCFP le montant des recettes de la commune. Pour assurer l'équilibre de son budget, la collectivité devra assez rapidement se positionner sur la stratégie à adopter. **D'ores et déjà, l'exécutif communal exclut d'avoir recours à une augmentation de la taxe sur l'électricité.** Cette réduction des recettes se traduira donc par une réduction des dépenses pour parvenir à compenser le manque à gagner.

B) Hypothèses en matière de dépenses

Lors de l'élaboration du budget pour l'année 2024, la ville a priorisé la maîtrise et la rationalisation de ses dépenses. L'objectif principal était de réduire les dépenses de 3% par rapport au budget primitif de 2023. Le projet de budget primitif pour 2024 reflète en grande partie cette ambition, malgré la complexité inhérente à la recherche d'économies.

Les dépenses budgétaires sont majoritairement constituées de dépenses structurelles, qui représentent une part significative des inscriptions budgétaires. En plus de ces coûts, la ville doit également gérer des dépenses non structurelles, mais néanmoins encadrées par des accords ou des contrats. Ces derniers engagent la responsabilité de la collectivité en cas de non-respect. Les subventions accordées à diverses organisations entrent dans cette catégorie.

Parmi ces subventions, on note une augmentation notable de celle accordée au SMTU, qui passe de 60 M FCFP en 2023 à 107 M FCFP en 2024, soit une hausse de 78%. Le SMTU n'est pas en mesure d'équilibrer ses comptes sans le soutien accru des collectivités membres. Cette subvention résulte de l'application de la clé de répartition que les partenaires du SMTU sont parvenus à arrêter. Cette clé de répartition tient compte du service effectivement apporté aux ressortissants des communes, à une participation pour moitié de la province Sud et à la participation à l'investissement en fonction du niveau d'équipement de la commune.

De même, la subvention allouée à l'enseignement privé au travers de la DDEC pour le parascolaire connaît une augmentation en 2023, et son évolution future reste incertaine. La ville a donc prévu une provision budgétaire, anticipant un potentiel doublement de cette aide à terme.

Dans un souci de qualité de service et de maîtrise financière, la commune s'est engagée dans la modernisation de la gestion de ses déchets verts. En 2023, elle a adopté de nouvelles méthodes écologiques et économiques pour le traitement des encombrants verts, contribuant ainsi à l'équilibre du budget annexe des ordures ménagères.

C) Hypothèses en matière de charges de personnel

Au 31 décembre 2023 la ville compte 262 agents en position d'activité, dont 121 fonctionnaires titulaires, 141 contractuels.

Grades ou emplois	EFFECTIF BUDGETAIRE		EFFECTIF POURVU		EFFECTIF NON POURVU
	Effectif total	dont temps partiel	Fonctionnaires	Contractuels	
FILIERE ADMINISTRATIVE	76	1	51	15	7
FILIERE TECHNIQUE	28	0	20	5	4
FILIERE SECURITE	27	0	26	0	1
FILIERE INCENDIE	19	0	16	3	0
FILIERE SOCIO-EDUCATIVE	3	0	1	3	1
FILIERE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE	3	0	0	2	1
FILIERE CULTURE JEUNESSE ET SPORTS	12	0	7	2	0
ACDP	118	12	0	111	10
TOTAL	286		121	141	24

En 2023, les dépenses de personnel, incluant les surcroûts d'activité, devraient atteindre 1 657 M FCFP, dont 1 014 M FCFP correspondent à la rémunération brute des agents.

Dès 2023, les réformes adoptées par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie ont eu des impacts significatifs sur les finances de la commune. Une augmentation d'environ 1,5% du point d'indice a déjà été réalisée, et pour 2024, une nouvelle hausse est envisageable. Dans un esprit de prudence, une provision a été prévue pour anticiper cette future dépense.

Il est important de noter que, malgré cette revalorisation, les dépenses de personnel ont en fait diminué par rapport à 2022. Cette baisse s'explique en partie par une réorganisation de la direction DSAP, et pour le reste des postes restés vacants durant une grande partie de l'année, postes qui devraient être pourvus en 2024

Il est également essentiel de considérer les effets des départs à la retraite prévus en 2024, qui devraient logiquement entraîner une réduction des coûts en ressources humaines. Cela est dû à l'effet noria, un phénomène de renouvellement du personnel.

Pour l'année en cours, voici les perspectives :

- Transformation de certains postes afin de répondre aux besoins de la collectivité :
 - Transformation de 4 postes de catégorie C en postes de catégorie B

- Transformation de 1 poste de catégorie B en poste de catégorie A
 - Transformation de 1 poste de catégorie B en poste de catégorie C
- Le déroulement des actions de la QRT et montée en compétences managériales

En ce qui concerne les heures supplémentaires, elles seront toujours disponibles pour les agents éligibles en 2024, mais leur attribution sera plus rigoureusement contrôlée et se fera uniquement pour répondre à des besoins de service clairement définis.

Enfin, le budget alloué à la formation a été soigneusement élaboré pour assurer un accompagnement de qualité aux agents. Les fonds alloués à ce secteur s'élèvent à 7,5 M FCFP.

D) Synthèse des projections en section de fonctionnement

Pour l'année 2024, des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement découlent un montant prévisionnel d'épargne de 593 M FCFP, permettant en conséquence de dégager une épargne nette de 165 M FCFP. Cependant, il est crucial de prêter attention à certains éléments susceptibles d'affecter ces prévisions :

- Les dépenses supplémentaires potentielles, qui sont difficiles à prévoir. Ces dépenses pourraient inclure l'évolution des charges de personnel et l'augmentation des subventions obligatoires. Ces éléments, souvent imprévisibles, peuvent avoir un impact significatif sur le budget de la ville.
- L'incertitude entourant le niveau de certaines recettes, qui peuvent être influencées par divers facteurs externes. Ces recettes, dépendantes de facteurs exogènes, peuvent varier et donc affecter la stabilité financière prévue pour l'année.

Il est donc proposé une prospective jusqu'en 2026 :

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	CA 2023	Budget 2024	Budget 2025 prev.	Budget 2026 Prev.
Fiscalité	948 483 978	1 116 552 000	949 000 000	949 000 000
Subventions / participations	2 481 577 989	2 420 073 479	2 420 000 000	2 420 000 000
Recettes propres	716 507 181	773 560 000	773 560 000	773 560 000
Exceptionnel et reprises sur provision	63 370 244	12 550 000	12 550 000	12 550 000
Total (RRF)	4 209 939 392	4 322 735 479	4 155 110 000	4 155 110 000
Charges de gestion	1 395 584 976	1 401 329 063	1 401 329 063	1 401 329 063
Charges de personnel	1 564 074 984	1 652 048 828	1 652 000 000	1 652 000 000
Subventions et contributions	465 873 720	519 870 000	520 000 000	520 000 000
Intérêts de la dette	96 367 059	96 800 000	96 800 000	96 800 000
Exceptionnel et dotations aux provisions	38 171 228	59 480 000	50 000 000	50 000 000
Total (DRF)	3 560 071 967	3 729 527 891	3 720 129 063	3 720 129 063
Epargne Brute	649 867 425	593 207 588	434 980 937	434 980 937
Taux d'Epargne Brute	15%	14%	10%	10%

E) Hypothèses en matière d'investissement

Les crédits 2023 alloués aux opérations d'investissement se sont élevés à 1 258 M FCFP en prenant en compte les restes à réaliser de 2022.

1) Les orientations du budget 2024

Le dépenses d'investissement seront de 1 262 M FCFP pour 2024 soit un budget similaire à l'année précédente.

Pour 2024, la ville achève les derniers travaux des opérations du contrat d'agglomération 2017-2023.

	BT 2024
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	59 665 410
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2021 (AP 3317)	8 106 000
12818 RENF. AEP COL DE PLUM CA 2017/2021 (AP 3317)	53 502 756
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	100 568 194
14022 ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	118 425
	221 960 785

En parallèle des projets financés par le contrat d'agglomération, quelques autres opérations importantes se termineront également en 2024, à savoir: le Confort thermique des écoles, l'Aménagement du Mont Goumba ou l'Opération de vidéo protection.

La poursuite des opérations d'investissement récurrentes

La ville continue d'investir massivement pour maintenir son patrimoine en bon état. Ces dépenses nécessaires sont modulables en fonction du besoin.

Opérations	Réalisation 2023	Budget 2024 avec RAR	Budget prévisionnel 2025 et suivants
0200-EQUIPEMENTS TOUS SERVICES	12 656 002	13 906 520	20 000 000
0300-AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS	23 390 136	20 113 728	30 000 000
0400-AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS	4 494 250	22 951 137	40 000 000
0500-MATERIELS DE TRANSPORT	27 370 949	3 565 000	30 000 000
0600-REVETEMENTS ROUTIERS	37 203 388	138 596 845	100 000 000
0800-AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX	31 564 059	85 721 364	30 000 000
0900-INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TOUS SERVICES	27 882 085	27 495 551	20 000 000
1000-AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES	41 787 810	34 410 021	40 000 000
1200-AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	29 685 992	49 921 790	60 000 000
1700-AMENAGEMENTS DE VOIRIE	4 896 141	84 976 049	40 000 000
1900-ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS	95 111 791	125 803 852	50 000 000
10416-OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	3 483 646	5 113 626	3 000 000
2200-ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES	114 412 889	66 780 322	30 000 000
1100-AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS	18 061 356	27 962 152	15 000 000
Total	472 000 494	707 317 957	508 000 000

Par ailleurs, se poursuivront sur 2024 les opérations récurrentes suivantes, dont les besoins à partir de 2025 restent encore à déterminer :

Opération	Réalisation 2023	Budget 2024 avec RAR
0100 ACQUISITIONS FONCIERES		5 130 000
0700 EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	6 881 865	4 953 993
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE		6 571 456
13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	5 309 602	12 972 611
13821 PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	291 500	6 000 000
1400 AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	1 489 940	2 128 737
1600 AMENAGEMENTS DES CIMETIERES	1 545 684	150 000
1800 COMMUNICATION	1 361 348	5 590 539
12217 RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	19 607 910	29 538 073
Total	36 487 849	73 035 409

Les nouvelles opérations de la ville.

Le fonctionnement du nouveau contrat Etat-Ville du Mont-Dore, ne permet pas à la collectivité de s'engager sereinement dans le lancement de nouvelles opérations. Le calendrier imposé par l'Etat met la collectivité dans une situation inédite. En effet, les réponses officielles pourraient intervenir bien après le vote du budget primitif de la ville. Pour respecter le principe de prudence, il lui est alors impossible de proposer au vote du conseil municipal, des recettes incertaines.

En revanche, pour prétendre à une subvention, la collectivité doit prévoir l'ouverture de crédits budgétaires à partir du budget 2024, pour ces nouvelles opérations qui auront été proposées durant la période d'ouverture des appels d'offre en fin 2023.

Les calendriers budgétaires différents imposent à la mairie de faire preuve d'inventivité tout en restant dans le cadre de la réglementation. Pour éviter d'inscrire un montant énorme de nouvelles opérations en dépenses, la solution la plus adaptée consiste à n'inscrire que la partie des crédits de paiement autofinancée par la commune. Le reste de besoin en dépenses et en recette seront ajoutés au cours de l'exercice par décision modificative.

L'ensemble des projets proposés au titre des futurs contrats, qui lieront la collectivité à la province Sud et à l'Etat, sont décrites succinctement ci-dessous et les fiches de demande correspondantes sont annexées au présent rapport.

Extension du cimetière de Plum.

Montant prévisionnel : 88 M FCFP. Fin des travaux : 2025

Ce projet vise à répondre à un besoin urgent de la population. Actuellement il ne reste qu'une dizaine de places disponibles.

Centre d'incendie et de secours de Saint-Michel

Montant prévisionnel : 670 M FCFP. Fin des travaux : 2028

L'emplacement du Centre d'Incendie et de Secours du Mont Dore ainsi que son ancienneté et son exigüité le rendent inadapté pour répondre aux besoins de la population.

Face à ces défis, la ville prévoit de reconstruire son centre et de l'implanter sur une zone géographique qui améliorerait significativement le temps d'intervention des services.

Promenade de Boulari Robinson.

Montant prévisionnel : 228,2 M FCFP. Fin des travaux : 2028

La Ville du Mont-Dore souhaite améliorer le cadre de vie des mondoriens en leur mettant à disposition des espaces publics de qualité et attractifs afin de préserver sa dimension « humaine », conviviale et, d'autre part, multiplier les espaces de rencontres et d'échanges entre les personnes. L'aménagement de la promenade piétonne entre Robinson et aux abords du Centre-Ville, participe à cet objectif tout en étant le complément pédestre de la route express du Mont-Dore (VDE), trait d'union routier entre les quartiers nord de la Ville : La Conception, Robinson, Boulari, St-Michel.

Parc du Parcours du Cœur – Corniche du Mont-Dore

Montant prévisionnel : 61 M FCFP. Fin des travaux : 2026

L'aménagement du « Parcours du cœur » est un projet qui contribue à améliorer le cadre de vie des administrés en permettant la complémentarité pédestre le long de la Corniche du Mont-Dore, depuis le giratoire de la maire annexe à Plum jusqu'au parc. Des travaux dessinant le parcours ont permis une mise en service en 2021. Les nouveaux travaux consistent à aménager le parc et apporter des équipements.

Aménagement de l'ilot Bailly

Montant prévisionnel : 60 M FCFP. Fin des travaux : 2026

Situé à seulement 2,5km du ponton du Vallon Dore, d'une superficie d'environ 40 hectares et classé réserve naturelle de la province Sud, l'ilot Bailly offre des opportunités idéales pour le développement d'un tourisme durable. Dans cette optique, la ville souhaite y effectuer des travaux d'aménagement à partir de 2024, pour le rendre accessible aux plaisanciers.

Renforcement AEP de La Coulée

Montant prévisionnel : 47 M FCFP. Fin des travaux : 2026

Les travaux prévus visent à améliorer et sécuriser la distribution des quartiers situés en hauteur en réalisant un renforcement du réseau de distribution primaire du réservoir de La Coulée, et d'une partie du réseau sur les hauteurs du Vallon Dore. Ces travaux permettent également à la ville de s'affranchir de la construction de réservoir au Vallon Dore.

Quai d'Apport Volontaire (QAV) secteur Nord

Montant prévisionnel : 97,5 M FCFP. Fin des travaux : 2027

La commune ne possède qu'un seul quai d'apport volontaire, situé à La Coulée dans le secteur sud de la commune. Les déchèteries les plus proches se trouvent au 6ème kilomètre ou à Ducos, sur la commune de Nouméa. Soucieuse de la qualité du service apporté à la population mondorienne, la ville envisage d'aménager, sur son secteur nord, un quai d'apport volontaire de même dimensionnement que celui de Sainte-Marie (Nouméa).

Darse du Vallon-Dore

Montant prévisionnel : 675 M FCFP. Fin des travaux : 2027

La mise à l'eau du Vallon Dore permet les rotations de navettes de transport à destination et en provenance de Nouméa, et des îlots du Sud. Le ponton actuellement en service n'est pas protégé et

rend les touchers maritimes dangereux pour les bateaux de toutes tailles pendant les périodes d'alizées ou de forte houle.

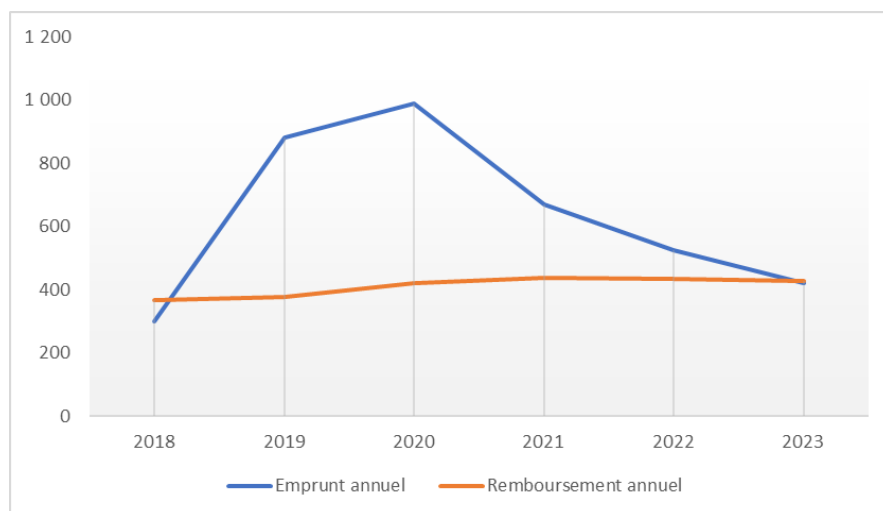
Continuité Assainissement Gabin & Bourvil -Etudes

Montant prévisionnel : 8 M FCFP. Fin des études : 2024

Chaque année, la ville mène des travaux sur son réseau d'assainissement séparatif dont les derniers en dates ont été réalisés dans les rues Jean Gabin, Bourvil et Miki Miki. Ces réalisations annuelles s'inscrivent dans une stratégie globale et structurante visant à optimiser le raccordement des eaux usées à la station d'épuration (STEP). Pour 2024, la ville prévoit de lancer des études pour évaluer la faisabilité de prolonger l'assainissement des rues Gabin et Bourvil.

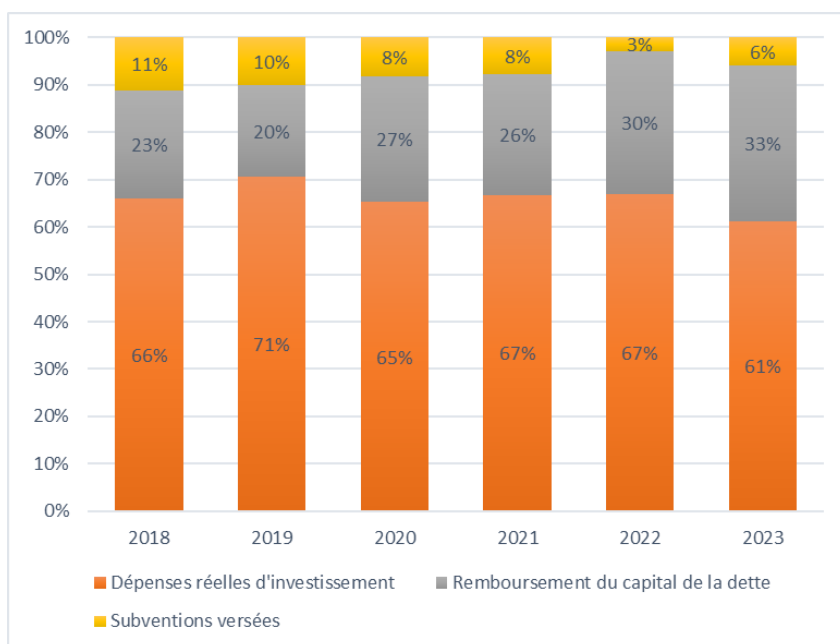
F) Hypothèses en matière de dette

En restant cohérente avec sa volonté de maîtriser l'évolution de son endettement, la ville prévoit de contracter, au maximum, un emprunt de 420 M FCFP pour un montant remboursement de sa dette de 425 M FCFP, ce qui réduirait l'encours global de 5 M FCFP.



Ensuite, la politique de la ville en matière de dette abordé lors du DOB 2023 et qui consistait à rechercher des taux bas pour le financement de son PPI, n'est aujourd'hui plus adaptée. Comme indiqué dans l'analyse économique supra, la volonté des Etats et des banques centrales d'endiguer la tendance inflationniste, mène à une revalorisation des taux directeurs. Cela a pour conséquence une augmentation des taux proposés par les différents organismes financeurs et, une réduction voire une disparition des emprunts à taux bonifiés.

En matière de gestion de la dette, une surveillance particulière doit être portée sur le poids annuel du remboursement de la dette en capital mais également en intérêts. Ces dépenses contribuent fortement à faire évoluer le montant global des charges dites structurelles et incompressibles. Aujourd'hui, ces dépenses sont maîtrisées mais évoluent tout de même régulièrement. L'un des choix possibles pour alléger le poids annuel de la dette pourrait passer par une renégociation des emprunts et une révision de l'échéancement du remboursement. A noter toutefois que cette pratique aurait pour conséquence directe, une augmentation du coût de la dette à long terme mais permettrait de trouver annuellement des marges de manœuvre.



A l'avenir, la collectivité devra faire preuve de prudence et pourrait partir, d'une part, sur une sollicitation plus importante de son fonds de roulement constituant un matelas financier nécessaire à sa stabilité financière et d'autre part, sur une prévision de PPI au plus proche des impératifs financiers de la ville et de sa capacité à faire.

G) Les grandes orientations budgétaires

Le projet de budget 2024 établi sera légèrement plus souple que ceux des années précédentes. Grâce à la revalorisation de ses recettes fiscales et à une gestion rigoureuse de ses dépenses, la ville est en mesure de maintenir ses dispositions financières à un niveau optimal. Il en ressort les indicateurs financiers suivants :

- La cible d'une épargne brute à 500 M FCFP atteinte
- Les charges de personnel, représentant 44,32 % des dépenses réelles de fonctionnement, restent en deçà du seuil recommandé de 45%
- La ville parvient également à limiter la part des recettes de fonctionnement attribuée au financement des charges de personnel à un peu plus des 38% recommandés (38,23%)
- L'épargne nette, qui servira au financement des opérations d'investissement en 2024, serait de 168 M FCFP.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 31 janvier 2024 :

M. TARAHAU demande des précisions sur l'augmentation des recettes constatées entre 2023 et 2024.

M. BOEWA-MI, directeur des finances et de l'informatique, répond qu'elle est liée aux 158 M F CFP de recettes fiscales (centimes additionnels liés à la patente). A noter que cette augmentation est exceptionnelle et qu'elle ne devrait pas se répéter dans les années à venir.

Mme RIVIERE indique qu'il est prévu de créer une zone franche dans la zone industrielle de La Coulée. Toutefois, aucune dépense n'est envisagée. Elle demande des explications à ce sujet.

M. CARTEGINI, secrétaire général adjoint, répond qu'effectivement, pour le moment, aucun crédit n'est inscrit au budget annexe lotissement qui couvre les opérations de la tranche 4 de la zone industrielle de La Coulée car les montants sont incertains. Suite au récent arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie créant la zone franche, un groupe de travail sera mis en place avec les services de la province Sud, dès la rentrée prochaine pour déterminer les actions à effectuer dans la zone franche. Les services de la Ville inscriront donc les crédits au budget, en cours d'année, par le biais d'une décision modificative. Par ailleurs, il y a déjà un programme pour la tranche 4 de la zone industrielle qu'il faudra adapter aux besoins de la commercialisation des lots.

Enfin, il informe qu'un autre projet de zone franche a été soumis au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le secteur du Vallon Dore.

Sur ce dernier point, M. SAO demande des précisions sur le lieu.

M. AFCHAIN répond que le front de mer et l'îlot Bailly sont concernés.

M. BERTHELOT demande si la Ville a eu les retours de l'Etat et de la province Sud concernant le financement des opérations d'investissement 2024.

M. BOEWA-MI répond que l'Etat a retenu 4 opérations pour lesquelles un financement à hauteur de 50% est prévu : l'extension du cimetière de Plum, le renforcement AEP La Coulée, la darse du Vallon Dore et le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Saint-Michel (financement des études pour ces 2 dernières opérations).

S'agissant de la province Sud, elle s'est engagée à financer 30% du coût global des 3 opérations suivantes : la promenade de Boulari/Robinson, le parcours du cœur et l'aménagement de l'îlot Bailly.

M. CARTEGINI précise que la totalité des crédits ne pourra pas être inscrite au budget primitif 2024 car, à ce jour, les services de la Ville n'ont pas reçu les décisions officielles de l'Etat et de la province Sud.

La Ville inscrira donc au BP 2024, uniquement la part qu'elle peut financer. Une fois les décisions officielles réceptionnées, le budget sera complété par une décision modificative.

M. SAO indique que les pratiques de l'Etat sont pénalisantes. Par ailleurs, dans le cas où une opération financée par l'Etat ne se réalise finalement pas, il serait bien que l'enveloppe reste réservée à la Ville pour financer une autre opération. Il demande donc quels sont les moyens dont dispose la Ville pour que sa voix soit mieux entendue.

M. AFCHAIN indique que tous les ans, l'Etat lancera un appel à projets. Si les projets ne sont pas réalisés, les crédits initialement alloués reviendront à l'Etat.

M. CARTEGINI ajoute que sur le mode de fonctionnement, la différence avec la précédente génération de contrat est qu'il n'est plus possible de programmer des opérations sur 5 ans. C'est la raison pour laquelle l'Etat finance cette année plutôt des études, mais cela ne veut pas dire qu'il ne financera pas les travaux ensuite.

M. SAO souhaite savoir à quel niveau la Ville pourra réaliser ces opérations si l'Etat ou la province Sud ne donnent pas leur accord.

M. AFCHAIN répond que même si la Ville n'a pas reçu de réponse officielle, l'Etat et la province Sud ont donné un accord de principe pour les opérations citées précédemment. En cas de refus de financement, la Ville ne pourra réaliser que les opérations qu'elle sera en mesure de financer.

M. CARTEGINI donne l'exemple du CIS de Saint-Michel qui avait été programmé bien avant 2024. La Ville a été contrainte d'attendre un co-financement dans le cadre de la nouvelle génération des contrats d'agglomération. C'est bien le signe que la Ville sait attendre les fonds de l'Etat pour s'engager sur ces opérations.

Au sujet du CIS de Saint-Michel, M. SAO demande s'il est prévu de fermer celui de La Coulée.

M. AFCHAIN répond par la négative. En effet, il semble nécessaire de maintenir ce service dans la partie sud de la commune.

M. SAO demande des précisions sur les aménagements prévus à l'îlot Bailly.

M. OXFORD, directeur adjoint des services techniques et de proximité, répond que l'îlot est aujourd'hui une réserve naturelle de la province Sud. Une éradication des espèces envahissantes a été menée dans la partie nord de l'îlot pour pouvoir ouvrir cette zone aux visiteurs en aménageant des aires de pique-nique.

L'aménagement sera progressif et la prochaine étape sera d'y installer un sanitaire, des bouées d'accostage et un ponton flottant. A moyen terme (3 à 4 ans), il est envisagé de transformer cette réserve maritime en aire de gestion des ressources (GDR) à l'instar de l'îlot Maître ou de l'îlot Amédée en vue d'y intégrer un projet éco touristique (ex : zone de camping) sur la partie sud-ouest.

L'objectif est de réaliser des aménagements qui respectent la richesse et la biodiversité de l'îlot, en conservant la mangrove, une partie de la forêt sèche et la nidification des oiseaux.

Une enveloppe de 60 M F CFP est estimée.

Concernant la création d'un QAV dans la partie nord de la commune, M. SAO demande si une réflexion globale à l'échelle de l'agglomération a été menée. En effet, il est prévu d'ouvrir un QAV sur Koutio et dans la partie nord de Nouméa (proche du 7^{ème} km).

M. BERTHELOT, en tant que président du SIGN, répond qu'il avait eu connaissance d'un QAV dans la partie nord de Dumbéa. Il prend note des informations transmises par le conseiller municipal et se renseignera sur le sujet.

Mme SANMOHAMAT demande quelles mesures seront mises en place pour gérer l'encours de la dette.

M. BOEWA-MI répond qu'il faut limiter l'évolution de l'encours de la dette en contractant un emprunt d'un montant inférieur à celui qui est remboursé annuellement. Pour l'heure, la Ville prévoit d'emprunter 420 M F CFP pour l'année 2024 contre 427 M F CFP de remboursement.

Lorsque l'on parle de dette, il y a plusieurs informations à prendre en compte comme l'évolution de l'encours. En effet, lorsque les ratios recommandés par l'AFD sont dépassés, elle peut décider de ne pas financer la collectivité. Il est donc important de réduire cet encours.

Il y a ensuite le poids de la dette sur l'année, le remboursement de la dette concourt à l'augmentation des dépenses structurelles. Il peut y avoir une renégociation de dette mais elle aurait pour effet d'allonger son remboursement, le montant annuel de l'amortissement serait ainsi réduit mais le montant annuel des intérêts augmenterait.

M. GOYON intervient concernant la révision de la redevance électrique, il a été décidé de ne pas faire supporter le coût par les mondoriens. Il souhaite savoir comment cette dépense sera financée.

M. BOEWA-MI répond que la baisse des recettes pourrait atteindre les 72 M F CFP. Il rappelle qu'il y a 2 types de recettes liés à l'électricité : la taxe communale et la redevance. Sur ce dernier point, le contrat de concession avec EEC fixe la part de la ville à 8,6%. Avec la délibération cadre votée en janvier, cette part pourrait passer à 2% expliquant ainsi cette baisse de recettes pour la Ville.

La Ville pourrait reporter ou réduire le coût de certaines opérations. Il donne l'exemple du bassin ludique qui a été révisé pour revenir à un montant plus soutenable par la collectivité. Il y a également tous les efforts de gestion pendant la préparation budgétaire qui consistent à réduire les dépenses pour répondre au plus juste aux besoins pour faire fonctionner la collectivité.

M. CARTEGINI ajoute que la Ville fait le nécessaire pour pouvoir couvrir cette perte de 72 M F CFP en provisionnant notamment.

M. AFCHAIN précise que c'est un choix de l'exécutif de ne pas faire supporter cette perte, qui ne dépend pas de la collectivité, par les administrés.

M. SAO souhaite savoir si la Ville a prévu d'augmenter sa participation financière en faveur de la DDEC au budget 2024, sachant que la province Sud laisse 3 ans aux communes pour évaluer le montant de leur participation ainsi que leur mode de financement.

M. BOEWA-MI répond qu'une provision de 5 M F CFP est prévue au BP 2024. A terme, la participation de la Ville pourrait atteindre 57 M F CFP.

M. CARTEGINI ajoute que des discussions seront menées au préalable avec la DDEC avant d'arrêter une somme.

M. SAO demande si le contrat d'association avec l'enseignement privé sera dénoncé.

M. CARTEGINI ne pense pas que ce sera le cas car il a une portée générale.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission à l'unanimité des membres présents. »

Observations en cours de séance :

La parole est donnée à M. AFCHAIN, 1^{er} adjoint en charge notamment du budget et des finances, qui fait la lecture d'une note :

« Dans un environnement économique et social en constante évolution, notre ville se positionne avec anticipation face aux défis à venir.

La situation du contexte mondiale doit être appréhendée à sa juste valeur, notamment au regard des impacts qu'elle peut avoir sur la stabilité de l'économie calédonienne. Les difficultés héritées des années précédentes ajoutées aux nouveaux défis rencontrés à l'heure actuelle, jettent un voile d'incertitude quant à la tendance de la croissance économique mondiale.

Or, comme à l'accoutumé, les communes sont amputées de toute autonomie financière, les obligeant à réduire leur marge de manœuvre si la situation le nécessite.

En composant avec une situation tendue, l'année 2023 se clôture sur une note positive avec la préservation de la stabilité financière de la commune. L'année 2024 s'annonce ainsi comme une période charnière, nécessitant une approche budgétaire à la fois prudente mais ambitieuse.

Cette stratégie guide nos prévisions en matière de recettes, avec le maintien d'un montant similaire à 2023 pour le FIP, reflétant notre engagement envers une gestion financière stable et prévisible. Les revenus issus de l'activité minière, bien que prometteurs, sont envisagés avec réserve, compte tenu des incertitudes sectorielles. L'actualité récente confirme cette analyse. Le nouveau contrat État-Ville du Mont-Dore pour 2024-2027 ouvre des perspectives de financement innovantes, tout en imposant une gestion attentive des projets à financer.

L'objectif de réduction des dépenses de 3% par rapport à 2023 souligne notre volonté de rationaliser les coûts tout en préservant la qualité du service public. Les subventions, notamment celles allouées au SMTU et à l'enseignement privé, sont ajustées pour refléter les besoins réels et les engagements de notre collectivité.

Les prévisions de charges de personnel, bien que revalorisées à la suite des réformes récentes, témoignent de notre effort de réorganisation interne visant à une plus grande efficacité administrative. La gestion prévoyante des départs à la retraite et la transformation stratégique de certains postes s'inscrivent dans une vision à long terme de l'optimisation de la gestion des ressources humaines.

Le budget d'investissement 2024 est marqué par la fin des projets du précédent contrat d'agglomération et le début de nouvelles opérations structurantes pour la ville. Chaque projet est conçu pour répondre aux plus près aux attentes des administrés et pour contribuer à une amélioration de leur cadre de vie, tout en prenant en compte les contraintes budgétaires actuelles.

La stratégie en matière de dette se concentre sur la réduction progressive de l'endettement, tout en adaptant nos emprunts aux nouvelles réalités du marché financier. Cette approche équilibrée vise à préserver la capacité d'investissement de la ville tout en assurant sa stabilité financière à long terme.

Les orientations budgétaires pour 2024 reflètent un engagement ferme envers une gestion financière prudente, tout en poursuivant des investissements stratégiques pour le bien-être de nos concitoyens. Notre objectif est de naviguer avec succès à travers les défis à venir. La collaboration et le dialogue continus avec les parties prenantes seront essentiels pour adapter et affiner nos plans en fonction de l'évolution du contexte économique et social. »

Le directeur des finances et de l'informatique, M. BOEWA-MI, réalise une présentation synthétique du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

M. LELONG demande des précisions sur la réduction des dépenses de 3% par rapport à 2023.

M. BOEWA-MI répond qu'il s'agit des charges courantes de la collectivité et de la gestion du personnel.

M. le Maire ajoute que les charges de personnel représentent le poste le plus élevé. Une réforme a été mise en place ces dernières années consistant à supprimer ou à transformer certains postes, ce qui permet de faire des économies substantielles. En parallèle, d'autres charges sont revues à la baisse comme la consommation de papier et d'électricité. Il remercie d'ailleurs les directions pour leurs efforts.

M. SAO indique que c'est un exercice obligatoire pour toutes les collectivités de mener son débat d'orientation budgétaire avant la séance relative à l'adoption du budget.

Il ne reviendra pas sur les propos tenus par M. AFCHAIN car il partage les inquiétudes concernant les ressources minières de la commune. Les revenus issus des centimes additionnels sont bénéfiques pour la collectivité car il y a eu une embellie les années précédant l'effondrement du cours du Nickel. Comme souligné par l'exécutif municipal, ces ressources nouvelles ne sont pas pour autant pérennes étant donné la situation actuelle. D'ailleurs, il a été annoncé en assemblée de province ce jour, que le pacte Nickel serait en bonne voie de signature (fin février) et une aide substantielle de l'Etat serait prévue pour maintenir l'usine du Sud jusqu'à l'année prochaine. Ces annonces peuvent rassurer le secteur, toutefois, les solutions proposées ne concernent que Prony Ressources alors que c'est une stratégie globale sur la filière nickel qu'il faudrait mettre en place. En effet, si la SLN ou l'usine du Nord ferment, il y aurait des conséquences sociales et sociétales sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de ces considérations sur les ressources minières et sur les fiscalités qu'elles peuvent générer, l'exécutif a évoqué la maîtrise des dépenses à hauteur de 3%. Il souhaite avoir des précisions sur la capacité de la collectivité à réduire ces dépenses sans nuire au service rendu à la population.

Au sujet des charges de personnel, il lui semble que l'an dernier, il a été évoqué des facteurs exogènes pour expliquer une hausse de ces dépenses. Or, dans le ROB, il est précisé que la réorganisation des services et notamment de la direction des services d'animation et de prévention a permis de maîtriser et de contrôler la hausse du personnel et surtout de diminuer de 137 M F CFP les dépenses de personnel entre 2023 et 2024. Il demande donc à revenir sur ce sujet car un écart de près de 150 M F CFP entre 2 exercices budgétaires mérite davantage d'explications qu'une simple réorganisation d'une direction.

Au sujet des charges de personnel, M. PELLETIER, directeur administratif, répond qu'effectivement, l'an dernier, ont été évoquées des variables extérieures qui ont augmenté ce poste de charges comme l'augmentation d'environ 1,5% du point d'indice. L'année 2023 a été particulière sur le plan des ressources humaines notamment avec la réorganisation de la DSAP qui a permis de geler certains postes ou de recruter plus tardivement. A cela s'ajoute que l'ensemble des directions de la Ville a connu des décalages de recrutement. L'ensemble de ces facteurs ont permis de dégager des économies de plus de 100 M F CFP sur 2023.

Une augmentation des charges de personnel de 5,6% est prévue car certains postes non pourvus en 2023, le sont au budget 2024.

Sur ce dernier point, M. SAO comprend donc que lorsque les postes seront pourvus et budgétisés, les charges de personnel devraient revenir à un niveau similaire aux années précédentes, soit à 1,7

Mds de F CFP. Toutefois, il comprend qu'il n'aura pas davantage d'explications que celles qui viennent d'être données.

M. LELONG indique que ces dernières années, la Ville a eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements, à défaut de pouvoir dégager de l'épargne. Le taux d'endettement de la Ville est de 109% alors que le ratio prudentiel est de 90%. Le groupe s'inquiète donc sur le taux d'endettement de la commune.

En parallèle, il est proposé de nombreux projets ambitieux mais aucun débat n'a eu lieu avec les 4 groupes politiques présents en conseil municipal. Sa vision de la politique s'appuie sur la transparence et sur une politique intelligente basée sur le partage des idées au service des administrés.

Le groupe « Générations Mont-Dore » est favorable à certains projets portés par la majorité municipale, comme le Centre d'Incendie et de Secours (CIS).

Pour autant, il y a d'autres projets pour lesquels le groupe a des interrogations notamment en ce qui concerne la darse du Vallon Dore. En effet, il souhaite connaître le but de ce projet.

Il demande si les projets proposés au titre des futurs contrats ont été bien réfléchis et répondent aux attentes des mondoriens. De plus, il demande si ce ne serait pas mieux de privilégier l'entretien des infrastructures existantes, comme la piscine municipale ou le CIS de La coulée qui mériteraient des travaux de rénovation, plutôt que d'augmenter le patrimoine de la Ville.

M. le Maire répond que, bien sûr, l'exécutif porte une attention à l'entretien du patrimoine communal. La commune a aujourd'hui des besoins en fonctionnement et bien que l'Etat aide beaucoup financièrement, il intervient davantage en investissement qu'en fonctionnement.

Il confirme que les projets mis en place par l'exécutif sont réfléchis et utiles aux administrés. Pour reprendre l'exemple de la darse du Vallon Dore, elle est nécessaire pour acheminer les administrés dans des conditions de sécurité optimales que ce soit lors des inondations ou d'insécurité routière. Les habitants de la partie sud ont l'impression de ne pas être pris en compte et il est important de développer cette zone de la commune. Il rappelle que la desserte de la partie sud fait partie du programme de campagne de la majorité.

Il est surpris des propos tenus par le groupe « Générations Mont-Dore » car tantôt les projets ne sont pas assez ambitieux, tantôt l'argent est gaspillé. Le groupe est régulièrement en opposition avec les décisions prises par la majorité mais veut tout de même travailler en collaboration avec elle. Malgré les efforts du Maire pour être attentif aux demandes de l'opposition ou encore travailler avec le groupe, il a le sentiment que ce n'est pas suffisant.

Au sujet du taux d'endettement de la Ville, toutes les communes sont dans la même situation.

M. SAO trouve dommage que M. le Maire prenne de cette manière la façon dont les élus de l'opposition tentent de lui faire comprendre comment ils pourraient travailler en meilleure intelligence et en synergie, notamment sur les projets qui concernent la commune.

Comme rappelé par le Maire, le niveau d'investissement reste élevé mais ce qui est présenté soulève des interrogations.

Comme indiqué par le 1^{er} adjoint, il est nécessaire de rassurer et de renforcer le climat et le contexte économique actuel étant donné la situation d'incertitude. Mais, cela étant dit, cette incertitude existe depuis la mise en place de l'assemblée délibérante en 2020.

De plus, il constate que les actes ne suivent pas les paroles. L'exécutif municipal parle de garder le même niveau d'équipement et de faire disparaître le sentiment d'abandon des habitants de la partie sud de la commune. Or, dans les projets proposés, il y a bien la darse du Vallon Dore pour augmenter la capacité du quai ainsi que le développement de l'îlot Bailly et des activités maritimes. Mais il lui semble qu'en 2022, le sujet d'établir un ferryboat pour désenclaver la partie sud de la commune a été évoqué en séance du conseil municipal par la présidente de la province Sud. Il est prévu 66 M F CFP d'études de faisabilité pour la darse du Vallon Dore. Il demande si c'est réellement pertinent de consacrer une telle somme pour un projet dont la faisabilité n'est pas certaine étant donné les contraintes budgétaires actuelles et que des études ont déjà été réalisées (pour la « voie de contournement ») lors des précédents contrats de développement (Etat/province Sud) pour une somme de 1 Md de F CFP.

Il y a une volonté affichée de désenclaver la partie sud de la commune mais, pour autant, des projets comme le CIS dans la partie nord de la Ville auront pour effet de « vider » la zone Sud. De plus, des

travaux sont prévus pour la partie nord (exemple : promenade de Boulari/Robinson) contre seulement des études pour la partie sud, ce qui laisse le doute sur la volonté de désenclaver cette zone. Enfin, il souhaite savoir pour quelle raison 670 M F CFP sont inscrits en impondérable. Cela représente en effet ¼ des dépenses de la Ville qui sont impondérables, quoiqu'il arrive et quel que soit la majorité en place au sein du conseil municipal, alors qu'ils pourraient être utilisés pour d'autres projets.

Au sujet des impondérables, M. CARTEGINI, secrétaire général adjoint, répond que 420 M F CFP sont prévus au budget 2024 pour des opérations récurrentes comme les travaux sur les équipements (exemples : accueil de la piscine municipale et le CIS de La Coulée), les travaux d'entretien, de revêtements routiers ou encore d'extension de réseau électrique. Ce sont des dépenses qu'une commune peut difficilement éviter. Il ajoute qu'il est tout de même possible de réduire le montant de ces dépenses mais elles seront reportées d'année en année.

Il convient de noter le départ de Mme TU qui donne procuration à M. ALGAYRES pour voter en ses nom et place.

Dans la continuité de l'intervention de M. SAO, M. LELONG indique être favorable au développement économique de la partie sud mais s'il n'y a pas de prestataire pour transporter les administrés alors la darse ne servira à rien et l'investissement aura été inutile. Il demande si la Ville s'est rapprochée du SMTU ou d'un prestataire privé pour assurer ce transport. C'est en ce sens qu'il a demandé si les projets ont été bien réfléchis.

Pour revenir sur les propos de M. le Maire concernant le travail en équipe, il indique que le groupe fait le nécessaire. Il cite comme exemples la réunion prévue la semaine dernière avec la Caisse des Ecoles et Mme BOLO, le RDV avec le club de natation et M. PAAGALUA ou encore le RDV avec le collectif des riverains de la rue Bourvil et M. le Maire. Enfin, il ne devrait pas y avoir de différence entre les élus de la majorité et ceux de l'opposition.

M. le Maire met fin au débat puisque que le sujet ne relève pas du débat d'orientation budgétaire et précise qu'à chaque fois que la majorité municipale a eu à travailler avec les élus de l'opposition, elle l'a fait. Les projets mis en place par l'exécutif sont ceux sur lesquels il a été élu. Les élus de l'opposition ont le droit de ne pas être d'accord sur les projets portés par les membres de la majorité. Pour revenir sur le sujet du CIS, il rappelle que l'équipe municipale précédente a créé un Pôle de sécurité dans lequel il est prévu de regrouper la caserne de gendarmerie, la police municipale et le CIS. Le terrain de Saint-Michel avait été acheté notamment pour ce projet. Il a toujours été question qu'une unité reste sur La Coulée en raison du temps de trajet des pompiers.

M. SAO revient sur le sujet du CIS en indiquant que l'exécutif ne va pas lui faire croire que la Ville va investir 670 M F CFP pour un CIS à Saint-Michel sans fermer celui de La Coulée. Il demande au Maire d'être honnête sur le sujet.

M. le Maire répète qu'il s'est engagé à laisser une unité du CIS (avec le VSAV) dans la partie sud de la commune si un CIS s'ouvrait dans la partie nord.

M. SAO revient sur ses propos émis en commission concernant les nouvelles modalités fixées par l'Etat dans le cadre des contrats de financement. En effet, les appels à projets seront désormais annuels (contre 5 ans auparavant) ce qui oblige les services de la collectivité à être plus réactifs pour pouvoir obtenir une validation et un financement de l'Etat. Il ne doute pas de la capacité des services mais ce qui l'interpelle c'est la manière dont l'Etat mène ces contrats.

Il conteste en effet les méthodes de l'Etat qui presse les collectivités alors qu'il a été le garant des contrôles de légalité effectués depuis la mise en place des accords. Il regrette également qu'il n'y ait pas de changement de vision globale de ces contrats de développement car il serait temps de ne plus appeler cela « contrat de développement » mais plutôt de « fonds de garantie de développement ». Ce serait donc une aide de l'Etat qui serait consacrée à l'essor des collectivités, ce qui garantirait à la collectivité des sources de revenus et que même si le projet n'est pas abouti, ces revenus seraient maintenus en faveur de la collectivité. Aujourd'hui, si le projet n'aboutit pas, les fonds repartent dans le « pot commun » et bénéficiera à une autre collectivité.

En outre, plus la collectivité a de bonnes relations avec l'Etat plus elle a de chance de voir ses projets se concrétiser. C'est en ce sens qu'il souhaite que les modalités des contrats de développement évoluent tant sur la finalité que sur l'étymologie. Parler de « fonds de garantie de développement » serait plus sain en terme de relation entre les différentes collectivités plutôt que de parler de « contrat » qui reflète qu'une relation commerciale. Il souhaite que cette remarque soit transmise à l'Etat au travers du contrôle de légalité.

Enfin, il y a plusieurs points sur lesquels il y a des divergences entre les différents groupes politiques en place au sein du conseil municipal, et c'est tout l'intérêt d'une démocratie. Des avis divergents permettent d'assurer la meilleure administration possible.

Enfin, il souhaite revenir sur la SAEML Mont-Dore Environnement pour laquelle 95 M F CFP ont été inscrits. C'est un dossier qui date de plusieurs années et demande donc un point de situation sur la vente des actions de la Ville.

Au sujet de la SAEML Mont-Dore Environnement, M. AFCHAIN répond que cela fait 2 ans que la Ville souhaite céder ses parts. Il y avait un repreneur mais la vente ne s'est pas faite pour diverses raisons. Pour l'heure, la Ville souhaite toujours vendre ses parts et des discussions sont en cours avec des candidats potentiels. C'est pour cette raison qu'une recette est inscrite au budget 2024.

Mme MOREAU avait la même interrogation que M. SAO sur ce dossier étant donné que les recettes sont inscrites d'année en année et elles sont d'une certaine manière insincères puisque la section d'investissement sera déficitaire si la Ville n'arrive pas à vendre ses parts.

Par ailleurs, au sujet du Quai d'Apport Volontaire (QAV) dans le secteur nord de la commune. Celui de Magenta a coûté 140 M F CFP et celui qui est proposé se chiffre à 97 M F CFP. Ainsi, elle demande à obtenir l'étude.

M. le Maire répond que si le budget était insincère, ce serait signalé par l'Etat.

M. LEVANQUÉ ajoute que le projet de QAV Nord (Pont-des-Français) serait implanté à équidistance de ceux de Dumbéa Sud et de Nouméa au 5^{ème} km.

Au sujet de l'étude, elle sera transmise au groupe « Générations Mont-Dore ».

➤ Eléments de réponse de l'administration :

Le montant de 97 MF du QAV dans le secteur nord a été estimé par le service construction sur la base d'un retour d'expérience auprès de confrères sur ce type d'ouvrages (emprise foncière et dimensions de l'équipement).

Les études sont, à ce stade, en phase de programmation (procédures administratives pour maîtrise du foncier, levés topographiques). A la suite de celles-ci sera lancée l'étude de conception qui permettra de déterminer un coup d'opération plus précis.

M. PIDJOT indique qu'à la lecture du rapport d'orientation budgétaire, le budget est contraint et que pour 2024, la commune peut compter sur les recettes exceptionnelles liées à la patente. Toutefois, les années à venir seront plus difficiles.

Au sujet du budget de fonctionnement, il comprend que 150 M F CFP ont été ajoutés pour les charges de personnel mais en regardant les années précédentes, la Ville revient à un niveau proche de celui de 2022. Le groupe souhaite que les charges de personnel puissent se maintenir telles que les projections 2025 et 2026 le prévoient.

Concernant les opérations d'investissement récurrentes (page 19 du ROB), il constate de grandes variations notamment sur les opérations 0500-Matériels de transport qui passe de 27 M F CFP environ en 2023 à 3 M F CFP en 2024, 0600-Revêtements routiers de 37 M F CFP à 138 M F CFP et 0800-Aménagement bâtiments communaux de 31 M F CFP à 85 M F CFP. Il demande des précisions à ce sujet.

S'agissant des opérations d'investissement récurrentes, M. AFCHAIN répond que les crédits inscrits prennent en compte les restes à réaliser de 2023.

Enfin, M. PIDJOT indique que le groupe « Le Mont-Dore, notre Ville vers une nation arc-en-ciel » est attaché à l'identité et à la culture de la commune. Il apprécie d'ailleurs les sculptures accrochées dans

la salle du conseil municipal, même s'il manque un drapeau, ainsi que les poteaux à l'entrée des quartiers. Sur ce dernier point, il souhaite aller plus loin notamment sur toponymie.
M. le Maire répond qu'il est prêt à échanger sur le sujet.

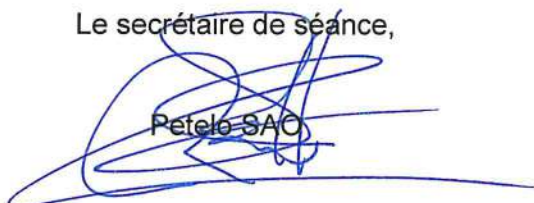
	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	1	-	4
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	3	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	4

La délibération est adoptée à la majorité.

M. le Maire rappelle que la prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 07 mars 2024 pour le vote du budget.

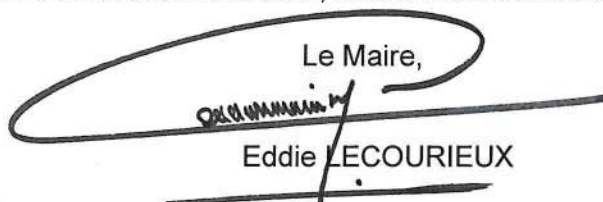
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 18h30.

Le secrétaire de séance,



Petelo SAC

Le Maire,



Eddie LECOURIEUX

Le présent procès-verbal est arrêté à la séance du conseil municipal en date du 07 MAR. 2024

Il est publié sur le site internet de la Ville (www.mont-dore.nc) le 08 MAR. 2024